



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 février 2023

IA de confiance :

Confiance.ai lance un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des start-up et PME innovantes

- *Les start-up et PME auront la possibilité de rejoindre un collectif d'industriels et d'académiques majeurs pour participer à l'une des actions prioritaires de la stratégie nationale d'intelligence artificielle, en faisant progresser leurs technologies sur des cas d'utilisations critiques.*
- *Une réunion d'informations en ligne se tiendra le 7 mars, de 10h à 12h pour tous les contributeurs intéressés.*

Le collectif [Confiance.ai](https://www.confiance.ai) lance un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des start-up deeptech et PME innovantes pour contribuer, grâce à leurs technologies, à la résolution de verrous technologiques et à l'élaboration d'un environnement de confiance visant à industrialiser l'intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes critiques et stratégiques (véhicule autonome, dispositifs médicaux, robotique, avionique, etc.). Les lauréats seront sélectionnés pour un démarrage des travaux en septembre 2023.

Le programme Confiance.ai est le pilier technologique du Grand Défi « Sécuriser, fiabiliser et certifier des systèmes fondés sur l'intelligence artificielle » lancé par l'État dans le cadre de la première phase de la Stratégie nationale en IA et financé par France 2030. Il réunit un collectif multi-filières composé d'une cinquantaine de partenaires et bénéficie d'un financement de 45 millions d'euros sur 4 ans pour mettre à disposition un environnement au service de la conception, de la validation, de la qualification, du déploiement et de la maintenance de produits et services à base d'IA. Par ce biais, l'environnement participe au renforcement de la confiance et aux efforts mis en œuvre pour avancer vers la certification des systèmes à base d'IA.

Les verrous scientifiques et technologiques au cœur de l'AMI

Les verrous scientifiques et technologiques à lever concernent les données (méthodes de définition du volume et des critères d'annotation des données nécessaires à l'apprentissage ; identification et qualification des biais dans les données / connaissances), et plus généralement des thématiques comme les droits d'accès et la sécurisation des données, le federated learning, la conformité RGPD ; le lien entre les exigences systèmes et les spécifications de performance à atteindre par les composants ; le lien entre la définition de l'ODD et la caractérisation des bases de données d'apprentissage, de validation et de test ; ou encore les méthodes hybrides pour l'amélioration de la confiance (robustesse, explicabilité, monitoring...) et pour les cas d'usage NLP ou planification.

Vers la montée en maturité des technologies des lauréats

Les start-up et PME sélectionnées seront intégrées à un ou plusieurs projets du programme. Elles auront la possibilité de tester leurs technologies et de les faire progresser en interaction avec les partenaires du projet, sur des cas d'usage proposés par les industriels. Les cas d'utilisation couvrent la plupart des thématiques de l'IA de confiance pour les systèmes critiques : reconnaissance d'image,

reconnaissance vocale, traitement du langage naturel, traitement de séries temporelles, supervision et optimisation de processus, intégration sur cible embarquée, IA symbolique et hybride. Elles bénéficieront d'une montée en maturité de leurs solutions et d'un financement du programme pouvant atteindre 100k€ par entreprises.

12 lauréats du premier Appel à Manifestation d'intérêt lancé courant 2021 avaient rejoint le consortium du programme Confiance.ai. Les technologies expérimentées ont permis de contribuer à lever un certain nombre de verrous scientifiques et technologiques à travers, par exemple, l'enrichissement de données d'apprentissage, la compréhension des tests de robustesse ou encore la conception d'algorithmes explicables.

« Nous avons pu, grâce au programme Confiance.ai, accélérer la mise en production de l'une de nos méthodes de compression de réseaux de neurones. En moins d'un an, nous avons travaillé sur un cas d'usage de détection de bouteille de gaz et avons optimisé par 2 le temps d'inférence d'un algorithme développé par Air Liquide. Le programme nous a permis d'accélérer nos développements et de nous mettre en relation avec beaucoup d'acteurs industriels français. Très satisfaits de notre participation, nous sommes devenus membre à part entière du programme au début de l'année. J'encourage vivement les start-up qui développent de la R&D pouvant être adaptée aux problématiques du programme Confiance.ai à répondre à l'AMI, elles gagneront beaucoup de temps ! », précise Xavier Fischer, CEO de DataLab.

« L'ambition de faire de la France un « leader de l'IA de confiance » se matérialise aujourd'hui, au travers de méthodes et outils développés par l'écosystème du programme Confiance.ai, grâce à l'expertise et le savoir-faire de grands groupes, de laboratoires de recherche et académiques mais aussi de startups et PME innovantes. La collaboration avec les start-up et PME, rendue possible par l'AMI lancé en 2021, s'est montrée fructueuse à la fois pour le programme et les lauréats. En liens étroits avec les acteurs industriels, ces derniers ont pu tester et faire monter en maturité leurs technologies au bénéfice du programme, répondant ainsi à certains enjeux et à la levée des verrous scientifiques et technologiques de l'intelligence artificielle de confiance », ajoute Juliette Mattioli, Présidente du Comité de Pilotage du programme Confiance.ai.

Agenda de l'appel à manifestation d'intérêt

24 février 2023 : lancement de l'appel

7 mars 2023, de 10h à 12h : [réunion d'informations en ligne](#) à destination de tous les contributeurs intéressés

31 mars 2023, 18h : date limite de réception des réponses

Avril et mai 2023 : auditions

Juin 2023 : annonce des start-up sélectionnées

Septembre 2023 : démarrage des travaux

A propos de Confiance.ai

Porté par un collectif de 13 partenaires fondateurs, acteurs industriels et académiques français majeurs, Confiance.ai est le pilier technologique du Grand Défi « sécuriser, certifier et fiabiliser les systèmes fondés sur l'intelligence artificielle ». Lancé en janvier 2021 pour une durée de 4 ans, ce programme financé par France 2030 ambitionne de créer une plateforme souveraine, ouverte, interopérable et pérenne d'outils logiciels pour favoriser l'intégration de l'intelligence artificielle de confiance dans les produits et services critiques. Il fédère aujourd'hui une cinquantaine de partenaires industriels et académiques sur Saclay et Toulouse autour de 7 projets de R&D.

Confiance.ai est l'un des projets structurants sur lesquels s'appuie le second volet de la stratégie nationale pour l'IA, annoncé en octobre 2021. Ce programme est financé à hauteur de 30M€ par France 2030.

En outre, il contribue à la mise en œuvre par les industriels du futur règlement européen « AI Act » de la Commission Européenne.

Plus d'informations sur : <https://www.confiance.ai/>

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr / [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

Relations médias Confiance.ai

Marion Molina

Tél : 06 29 11 52 08

marionmolinapro@gmail.com

Secrétariat général pour l'investissement

Tél : 01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr